1 Trente-troisième année, N° 149. Le numéro 10 centimes Samedi 27 juin 1936.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	16.—	9.—	5.—

ETRANGER : Port en plus

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Compte de chèques post. II c 485

L'esprit de charité

On a dit et écrit que l'esprit de charité a pénétré à fond notre époque et notre société.

Sans doute l'initiative privée a enfanté des prodiges. Si elle n'existait pas sous toutes les formes, l'Etat et les communes, déjà surchargés, verraient leurs obligations décuplées.

Aucun doute n'est possible sous ce rapport.

Mais les organes officiels sont-ils devenus si charitables que cela ?

Ce serait une plaisanterie de le prétendre.

Ainsi, nous assistons depuis quelques années à une lutte effroyable entre les communes, puis entre les cantons, puis entre les pays qui créent de véritables barrières pour éviter les charges d'assistance et de chômage.

On jurerait même que chaque agglomération fait de cette lutte la clef de voûte de son édifice social.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans les lois d'assistance.

C'est une guerre féroce entre les communes d'origine et de domicile, et cela sur le dos des vieillards, des infirmes et des orphelins.

L'égoïsme administratif reprend le dessus.

On a vu dernièrement, chez nos voisins, les Vaudois, une loi rejetée, grâce à une abstention considérable d'un côté et à un vote à peu près compact des centres importants.

Pourtant, cette loi n'était pas mauvaise du tout en tenant un juste milieu entre le domicile et l'origine pour la répartition des charges.

C'était, à quelque chose près, l'assistance valaisanne qui a eu la bonne fortune de triompher à la votation populaire après un premier échec quelque peu retentissant.

Si la mémoire ne nous fait pas défaut, c'est M. le Dr de Cocatrix, de St-Maurice, qui avait été le président très écouté de la commission.

Dans sa modestie, il répète souvent que, lors de son passage au Grand Conseil, il n'était déjà plus à la page. Il l'avait été, certes, cette fois-là, ayant accouché d'une législation qui, certainement, nous fait honneur.

Nous retrouvons les mêmes principes à la base de toutes les lois d'assistance qui font, en ce moment, le tour de la Suisse : domicile d'abord, origine ensuite, puis participation de l'Etat sous la forme de centimes additionnels qui atteignent seulement certaines fortunes et certains revenus.

Le peuple argovien est appelé, le 5 juillet prochain, à se prononcer sur une loi de même nature et que la *Revue* résume ainsi :

« L'assistance est actuellement réglée, en Argovie, par une loi de 1804 et par un règlement de 1825 ; les communes d'origine en ont la charge. Comme partout ailleurs, les circonstances ont augmenté dans une très forte mesure le nombre des assistés ; de 10,000 qu'il était en 1928, il a passé à 18,000 en 1935. Les dépenses des communes ont plus que triplé en vingt-cinq ans : 1 ¼ million en 1910, 3 millions en 1925 et près de 4 millions en 1935. On comprendra que pareille saignée annuelle mette à mal les finances des communes plus riches en bourgeois, pauvres qu'en revenus consistants ; et cela malgré l'extrême modicité des secours alloués aux assistés. »

. . . .

Comme innovations, nous trouvons le domicile, l'allégement des communes trop chargées, l'impôt cantonal d'assistance décrété chaque année par le Grand Conseil, etc., etc..

Nous nous croirions en Valais.

Sans être autrement renseigné, nous notons ce fait que tous les partis politiques argoviens recommandent chaudement la loi.

Seront-ils suivis ?

Ça, c'est une autre affaire.

Dernièrement, dans le canton de Vaud, la presse nationale battait aussi le fer en faveur du projet de loi d'assistance que le parti socialiste repoussait.

La loi échoua, alors que, manifestement, le socialisme n'a pas la majorité, de loin, dans le pays.

Nous avons enregistré un phénomène de ce genre en Valais, lors de la présentation au peuple d'une première loi d'assistance.

Quelques communes de la montagne, qui avaient pourtant un intérêt particulier à son adoption, puis le Haut-Valais pour des raisons sentimentales préparèrent son échec alors que, dans la plaine, on se désintéressait du scrutin.

La revanche est venue. C'est donc une page tournée.

Mais quand chez nous, dans le canton de Vaud, en Argovie, on soulève les thèses de domicile et d'origine, pour les opposer l'une à l'autre, est-ce dans cet esprit de charité et de solidarité dont on affirme que nous sommes imprégnés ?

Non, mille fois non. La compassion pour les pauvres et la sollicitude pour les déshérités sont le cadet des soucis. L'essentiel, c'est d'éviter des charges quitte à en accabler le voisin.

Seulement tout ceci a son côté politique et social.

Le niveau de l'anarchie monte à mesure que baisse le niveau de la charité.

Ch. Saint-Maurice.

Endormie, il y a quatre ans... elle dort encore

Il y a plus de quatre ans, le 15 février 1932, une jeune fille de 26 ans, Patricia Maguire, s'endormait dans un profond sommeil. Au bout de trois mois, ce sommeil durait toujours, mais il était plus léger et s'était transformé en une sorte de catalepsie dans laquelle la malade entendait, répondait par quelques signes et, par conséquent, avait conscience de ce qui se passait autour d'elle.

Comme la jeune fille, dactylo de son état, était de bonne tournure et jolie, et qu'elle était sur le point de se marier, cette situation extraordinaire défraya la chronique de Chicago. Bientôt tous les journaux des Etats-Unis parlèrent de ce cas merveilleux ; et l'intérêt persiste encore aujourd'hui avec autant d'acuité, parce que la jeune fille dort toujours.

Dès que l'on apprit que j'étais en Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, un éminent reporter d'un grand journal de cette ville, le « New Orleans States », sachant que j'avais découvert l'encéphalite léthargique vint me demander mon avis sur ce cas exceptionnel.

Je fis des réserves sur mon opinion, puisque je n'avais pas vu le sujet, mais étant donnés les renseignements fournis, l'histoire romanesque qui me fut contée, l'invraisemblance d'un sommeil aussi prolongé au cas d'encéphalite léthargique, j'émis l'hypothèse du sommeil hystérique — comme il en existe quelques exemples dans la pathologie médicale.

Une histoire romanesque

C'est alors que le « Chicago Tribune » me fit demander si je voulais venir à Chicago et rendre visite à la malade, avec l'agrément de la famille. Bien qu'il ne se soit agi en la circonstance que d'une consultation purement scientifique, je n'hésitais pas à venir en avion de la Nouvelle-Orléans à Chicago pour examiner la jeune fille.

La documentation considérable qui fut mise à ma disposition à la bibliothèque extrêmement importante de la Tour (tower) du « Chicago Tribune » — car ce journal qui passe pour le premier des Etats-Unis a son building de 25 étages d'où l'on jouit, en haut, d'une vue admirable sur la cité de Chicago et le lac Michigan — ne fit que me confirmer dans ma première impression.

Evidemment, il s'agissait en l'espèce de renseignements non médicaux dans lesquels l'imagination et la fantaisie jouaient le plus grand rôle. Cependant, certains faits signalés dans cette histoire paraissaient démonstratifs. La jeune et charmante dactylo à la veille de se marier, avait rompu ses fiançailles ; elle était sortie de chez elle en excellente santé l'après-midi, mais était rentrée peu après, s'était mise au lit et était tombée aussitôt en sommeil.

De plus, ce sommeil était bien particulier. Depuis longtemps, ce n'était plus qu'une apparence de sommeil : car elle entendait, répondait parfois quelques mots à sa mère et à sa sœur, faisait de petits signes du bout des doigts, sentait quand on la touchait, pouvait remuer les membres sans toutefois se lever ni s'asseoir. Elle se laissait nourrir très volontiers et avalait sans la moindre difficulté tous les aliments, surtout liquides qui lui étaient mis dans la bouche.

Je trouvais, pour ma part, dans cette histoire, toutes les raisons de penser à l'hystérie, tout au moins à ce qu'on appelait jadis l'hystérie, car il y a longtemps, une trentaine d'années environ, que je pense et que j'ai dit que l'hystérie n'est qu'une étiquette derrière laquelle se cachent de multiples origines déterminantes.

Il s'agit bien d'une encéphalite

J'ai donc examiné la jeune Patricia qui habite à une douzaine de kilomètres de Chicago, Oak Avenue, dans un quartier aéré, plein d'arbres, de verdure et de soleil. En pénétrant dans sa maison avenante, claire et meublée avec goût, j'avais l'espoir que mon diagnostic serait justifié, car c'eût été la solution la plus heureuse pour porter un pronostic favorable et rendre à cette jolie fille les joies que sa jeunesse attendait de la vie.

Hélas ! Il fallut me rendre à la triste réalité. Mon examen ne put que conclure à une encéphalite léthargique d'une variété un peu exceptionnelle, mais néanmoins indiscutable. A quoi me servirait de démontrer le bien-fondé de mon opinion ? C'est une pure affaire de nosologie médicale qui n'intéresse guère le public ; car le diagnostic lui importe peu pourvu que survienne le retour à la santé. J'étais flatté sans doute de me trouver en présence de la maladie qui porte mon nom ; mais profondément désolé, au lieu de donner l'espérance à une famille qui aurait salué ma venue avec allégresse, de ne pouvoir lui promettre, au moins dans l'état actuel de la science, que la possibilité d'une amélioration très relative.

Et je vois encore le sourire un peu amer de la mère de Patricia qui, après avoir répondu à toutes mes questions et s'être efforcée de m'éclairer avec tout le soin désirable sur ce cas désormais historique, me dit : « Je le savais, docteur, mais j'espérais quand même ».

Et voilà toute l'histoire de la charmante Patricia Maguire la célèbre dormeuse de Chicago.

Dr René Cruchet

La vertu politique

« Enrichissez-vous », disait Guizot. Conseil superflu. On connaît peu de gens qui souhaitent la pauvreté. Pour ceux qui tiendraient particulièrement à devenir indigents, nous leur indiquerions un choix varié de carrières commerciales et industrielles, devenues propres à ruiner tout le monde.

Il y a en ce moment à la Chambre française un certain nombre de purs entre les purs qui ont décidé que la fonction législative, elle aussi, ne doit conduire ni à la richesse ni même à l'aisance.

Au commencement du mois, quelques-uns ont déposé une proposition de résolution par laquelle une commission d'honneur munie de pouvoirs judiciaires devrait examiner la situation de fortune présente et passée de certaines personnalités auxquelles la chance a souri depuis leur entrée dans la vie politique.

En outre, un projet de loi doit obliger tous les élus à se soumettre à un contrôle rigoureux de leur situation pécuniaire au début et à l'expiration de leur mandat électif.

On peut dire, en présence de ces motions que ces messieurs élus ont une singulière idée les uns des autres. Bientôt on fouillera les poches des députés pour voir s'ils n'emportent pas des crayons et la montre de leurs collègues.

L'accusation de vénalité fut toujours l'arme des partis contre les autres partis. On en usait en 1793, on en abusait en 1794. Chacun se prétendait plus vertueux et sensible que son voisin.

Il en est de même chez nous.

Une proposition avait été déposée jadis au Conseil national interdisant à un député de faire partie d'un Conseil d'administration d'une affaire financière ou d'une banque.

Qu'est-elle devenue ?

Après beaucoup de tapage, personne n'en a plus entendu parler.

En Valais, nous avons aussi des purs entre les purs qui, attaquant le Gouvernement, parlent de nettoyage, de propreté, de lumière que sais-je encore ?

Tout cela, c'est du déjà vu.

Cela a même une vague odeur de la Révolution française.

Du haut de la tribune, Philippeaux exigeait que « tous les membres de la Convention et les magistrats du peuple, fussent tenus de présenter dans l'espace d'une décade l'état de leur fortune avant le commencement de la Révolution et, s'ils l'ont augmentée depuis, d'indiquer par quel moyen ils l'avaient fait ».

Cela allait jusqu'à la vie intime. Vadier, une sorte de nudiste moral, s'écriait : « Montrons-nous tels que nous sommes : que chaque membre de la Convention rende compte au peuple de sa vie publique et privée ».

C'est à peu de chose près, les mêmes vœux d'intégrité insoupçonnable qu'on exprime un peu partout de nos jours.

En relisant l'exposé des motifs de la proposition qui vient de voir le jour à la Chambre française, nous relevons ces phrases :

« Fonctionnement des institutions républicaines dans la propreté et dans l'honneur...

« Assainissement de la vie publique, conditionné par l'intégrité des hommes politiques.

« L'enrichissement de certains hommes politiques fait peser sur la majorité irréprochable des élus du peuple une grave suspicion et sert de prétexte aux campagnes intéressées des ennemis de la République contre les institutions parlementaires. »

Ce verbiage « vêtu de probité et de lin blanc », ne fait d'ailleurs illusion à personne. L'enquête que les petits saints du Front populaire demandent nous rappelle celle qui fut ouverte un jour, sous la présidence de Renaudel à propos des fraudes électorales.

La commission fonctionna sans faiblir tant qu'il s'agit des adversaires politiques. Lorsqu'elle arriva à ses propres amis, elle espaça ses séances, tant et si bien qu'on ne parla plus de rien. La discrétion commençait où l'intérêt des copains et de soi-même était en jeu.

L'opinion publique sait à quoi s'en tenir sur la vertu qui fait tapage. Elle n'ignore pas quelle fut sous tous les régimes, la collusion trop fréquente de la politique et des affaires, mais là dedans combien se mettent à crier : « Au voleur ! » de peur qu'on ne courre après eux !

Th.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Pouvoirs occultes

D'après les dernières informations plusieurs des principales grèves de province, en France, seraient terminées ou en voie de solution. Mais on demeure sceptique. Chaque matin, en effet, on apprend la fin d'une grève sur laquelle on gémissait la veille. C'est un grand bonheur, et chacun s'extasie sur l'effort de conciliation qui vient d'aboutir à un résultat heureux pour tout le monde. On pourrait presque croire que c'est pour cela qu'on pavoise, à Paris et ailleurs.

« Mais, objectent les pessimistes, à mesure qu'une grève s'arrête, une autre commence. C'est ce qui nous empêche de nous associer à la joie générale. Nous pensons au lendemain ».

Pas du tout. C'est tout le contraire. Si vous pensiez au lendemain, votre joie serait double. Car enfin, toute grève qui commence est destinée à finir. Elle sera donc, à un moment donné, la cause d'un heureux événement. Une nouvelle grève est une bonne affaire à terme ; le sage s'en réjouit dès aujourd'hui. Il faut ne rien comprendre à la comptabilité pour ne pas voir cette élémentaire vérité, qui est une source d'optimisme pour ainsi dire intarissable.

Mais trêve de plaisanteries : à la suite d'une entrevue que les délégués de la Chambre de commerce de Paris ont eue avec M. Léon Blum, un curieux incident s'est produit. Les délégués ont publié un communiqué relatant l'entrevue. Le communiqué contenait notamment cette phrase :

« Le président du Conseil a déclaré qu'il avait le sentiment très net que l'apaisement se poursuivait et qu'en tout cas, aucune réoccupation d'usines ne serait à l'avenir tolérée ».

Il y avait là un engagement qui avait été enregistré avec satisfaction. Mais la présidence du Conseil, sans donner d'explications précises et sans démentir la promesse faite par M. Blum, a transmis aux journaux une note disant qu'elle était obligée de faire les plus expresses réserves sur ce communiqué.

M. Blum a certainement fait la déclaration contenue dans le communiqué. On ne peut s'expliquer son demi-recul marqué par la note présidentielle que par une reculade devant la pression communiste. Car le véritable maître de la situation c'est le gouvernement de Moscou.

Le Front populaire c'est l'asservissement des socialistes aux communistes. Et le communisme c'est l'organisation savante du désordre devant aboutir à la révolution. Les projets sociaux du Cabinet Blum — qui a obtenu hier un nouveau vote de confiance, au Sénat, par 185 voix contre 58 — n'existent que parce que Moscou les considère comme inapplicables mais très favorables à l'aggravation future de la crise économique et de nouveaux troubles.

On se demande ce que font dans cette aventure les radicaux. Et d'aucuns d'entre eux se le demandent pareillement, paraît-il.

Pour la première fois, ce groupe a manifesté de l'inquiétude de n'avoir pas été consulté par le gouvernement sur un projet de loi. Ce projet ne vise que l'Office du blé mais il donnera lieu à des débats d'autant plus délicats que les radicaux ne sont pas satisfaits d'avoir été laissés de côté par M. Blum qui, d'autre part, a abondamment consulté ses collègues communistes et socialistes.

De vives inquiétudes se sont aussi manifestées au sein du groupe radical à propos du projet de réforme du statut de la Banque de France. Les députés radicaux s'élèvent contre le procédé d'exécution par décrets-lois que le gouvernement voudrait instaurer. Une délégation radicale va rencontrer M. Blum tandis que le groupe radical prépare amendements et contre-projets.

Là aussi le bon grain finira bien par se séparer de l'ivraie...

La „Ligue" lève son masque

Au congrès départemental français de la Ligue des droits de l'homme à Saint-Jean-d'Angély, que présidait M. Victor Basch, président général, un instituteur, M. Jean Hay, a fait adopter un rapport proposant l'abrogation pure et simple de l'article 17 de la déclaration de 1789 et son remplacement par un article nouveau, dont le dernier paragraphe déclare :

« Toute propriété individuelle ou collective devant sa constitution et son développement, non seulement à ceux qui en sont les derniers détenteurs, mais à

la société entière, celle-ci a, par la suite, le droit, si le besoin impérieux de la majorité l'exige, d'en revendiquer la part qui lui revient légitimement. »

L'article 17 de la déclaration des droits de l'homme dont la Ligue demande « l'abrogation pure et simple » est ainsi conçu :

Art. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le secret du puits

Deux cadavres momifiés

Depuis quelques mois déjà, les habitants du 10 de la rue Agathe, à Puteaux (France), soupçonnaient à la suite de la disparition de deux locataires, la femme Balard et sa fille Valentine, et du suicide d'un autre locataire, un veilleur de nuit, Van de Butte, qu'un angoissant mystère planait sur la maison.

Mercredi soir, vers 21 heures, l'une des locataires, Mme Galudec, proposa : — Si on regardait dans le puits...

Et, au bas de l'escalier, levant les tôles qui recouvraient un trou noir profond de 2 à 3 mètres, on tenta de jeter un coup d'œil, en s'éclairant d'un briquet. On retira des vêtements de femme, des pièces d'identité au nom de Balard, on crut apercevoir des cadavres.

Le commissaire de police de Puteaux fut prévenu. On distingua alors, à la lueur de plus fortes lampes, recroquevillés au fond du puits, deux corps momifiés de femmes. C'étaient les cadavres de Mme Balard et de sa fille Valentine, que le veilleur de nuit, Van de Butte, avait tuées, en décembre dernier.

D'après le témoignage des locataires, le drame s'explique comme suit :

Valentine Balard avait été l'amie de Van de Butte, mais elle l'avait quitté pour aller en province. Mme Balard, seule, connaissait l'adresse de sa fille, mais ne voulait pas la communiquer au veilleur. Il attira la mère dans un guet-apens, l'étrangla et put trouver dans le sac à main de sa victime l'adresse de celle qu'il recherchait. Il attira son ancienne amie dans un même traquenard et la tua à son tour, et comme pour le cadavre de sa mère, se débarrassa du corps de son amie, en la précipitant dans le vieux puits. Pris de remords, l'assassin décida à son tour de se suicider d'un coup de revolver et son cadavre devait être trouvé deux mois après.

L'action de la justice est éteinte du fait de la mort du meurtrier.

L'agitation s'étend en Palestine

Une nouvelle crise d'une haute gravité menace depuis quelques jours la Palestine. La révolte arabe, jusqu'à présent limitée à l'ouest du Jourdain, se propage maintenant en Transjordanie. D'un moment à l'autre, 60,000 Bédouins pourraient alors passer le Jourdain pour se joindre aux révoltés arabes de la Terre-Sainte.

Plusieurs signes de l'imminence du danger ont été relevés par les autorités de Transjordanie. Déjà, des Bédouins ont, ces jours derniers, passé le Jourdain par petits groupes. Par ailleurs, 200 cheiks, réunis à Amman, capitale de la Transjordanie, ont décidé de faire savoir à sir Arthur Wauchope, haut-commissaire britannique, que si les exigences arabes ne reçoivent pas satisfaction dans les dix jours, la révolte de la Transjordanie sera ouvertement déclarée.

L'administration de Palestine et le commandant britannique ont conscience du danger. Ils savent qu'un soulèvement à l'est du Jourdain serait une affaire autrement sérieuse que les troubles actuels. En Palestine, le port d'armes est sévèrement puni, aussi les fusils et les munitions sont-ils rares, tandis qu'en Transjordanie, la loi permet à tout homme d'être armé d'un fusil ou d'un revolver et d'emporter des munitions, si bien qu'au cas où les Arabes de cette région se joindraient à leurs frères de Palestine, la Grande-Bretagne devrait faire face à une véritable guerre dans le Proche-Orient, une guerre à laquelle pourraient se joindre les tribus du Hedjaz, pour le seul plaisir de se battre.

Un vif engagement entre les troupes britanniques et les Arabes a eu lieu sur la route de Naplouse à Ramallah. Un sous-officier anglais a été grièvement blessé et a succombé à ses blessures dans la soirée.

De leur côté, les Arabes ont eu six tués et quatre blessés.

Exécution capitale

C'est hier matin, à 4 h. 15, qu'Albert-Arthur Mahieu qui, le 11 février 1935, au cours d'une poursuite, blessa mortellement l'agent Pujol, à Montreuil, a été exécuté sur le boulevard Arago, à Paris.

Lorsque M. Estorgues, substitut du procureur de la République, accompagné de M. Friol, juge d'instruction ; de Me Jean-Charles Legrand, du pasteur Brezard et du docteur Paul, vint réveiller le condamné dans sa cellule de la Santé, et lui annoncer que son pourvoi était rejeté, celui-ci se mit à trembler, mais il se reprit assez vite. Il accepta un verre de rhum mais refusa la cigarette qu'on lui offrait.

Devant l'échafaud, il ne dit rien. Il embrassa son défenseur et le pasteur Brézard, puis il fut basculé sur la planche et le couperet tomba.

Défendu par Me J.-Ch. Legrand, l'assassin avait été condamné à mort par les jurés de la Seine, le 23 mars dernier.

Explosion

A Lyon, 80 ouvriers étaient au travail dans une fonderie hier après-midi, lorsque soudain une explosion se produisit, alors qu'un ouvrier était occupé à couper à l'aide d'une cisaille électrique des tubes de métal blanc. Lorsque la fumée se fut dissipée, on releva quatre ouvriers étendus à terre. Le cadavre d'un cinquième, Jean Chapuis, gisait à plusieurs mètres de la cisaille, les membres complètement disloqués et la tête presque entièrement arrachée. Les blessés ont été transportés dans un état grave à la clinique Saint-Luc. On pense que les tubes devaient contenir encore de la poudre ou une amorce de fulminate.

NOUVELLES SUISSES

Le Négus est arrivé

Jeudi soir sont arrivés à Genève, venant de Montreux, MM. Litvinoff, commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'U. R. S. S., Titulesco, ministre des affaires étrangères de Roumanie, et Rustu Aras, ministre des affaires étrangères de Turquie. Vendredi matin sont arrivés MM. Eden, Yvon Delbos, Barcia, respectivement ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne, de France, d'Espagne, ainsi que le Négus, accompagné du ras Kassa.

Le faux « Raphaël »

Le Tribunal du district de Berne a condamné à un an et demi de maison de correction, sous déduction de 8 mois de préventive, à 10 ans d'expulsion, à 150 fr. d'indemnité à l'un des plaignants et à la totalité des frais, un artiste peintre de nationalité allemande accusé d'escroquerie et de détournement. Ayant été chargé par un collectionneur bernois de retoucher un vieux portrait de madone il se figura qu'il s'agissait d'un Raphaël authentique. D'accord avec le propriétaire il se rendit à Rome pour une expertise qui fut toutefois négative. L'artiste laissa néanmoins croire au propriétaire que le portrait était authentique et toucha ainsi une certaine somme d'argent. Chargé de la vente du prétendu Raphaël et d'un « Feuerbach » que lui avait confié un Allemand, le peintre en tira 2700 francs.

Il commit en outre quelques escroqueries analogues au préjudice de différentes personnes.

Ce qui ressort de la Conférence de Montreux

Trois jours ont suffi à la Conférence des Détroits pour que les positions des principales puissances intéressées soient clairement définies et pour que cette Conférence s'ajourne, ainsi que le prévoyait hier Ch. Saint-Maurice dans son article de fond.

Le projet turc donne l'impression nette que, pour Ankara comme pour Moscou, ainsi que pour la Roumanie, le but recherché est de faire de la mer Noire une mer fermée ou à peu près aux puissances non riveraines.

En regard de la position de ces trois puissances riveraines de la mer Noire, il faut placer celle de l'Angleterre, à laquelle l'idée d'une fermeture trop absolue des Détroits, et surtout celle d'un régime spécial en faveur de la flotte russe, ne disent rien de bon.

L'Italie qui possède une flotte marchande qui tient la tête du commerce dans les Détroits et qui est soucieuse, d'autre part, de l'équilibre des forces navales en Méditerranée, si elle vient à Montreux bientôt, risque de mettre à mal un certain nombre des résultats obtenus en son absence.

Angleterre et Italie, ainsi curieusement rapprochées, sans entente préalable, trouvent un concours dans le Japon, qui parle peu, mais qui parle net. Une double volonté l'anime : n'avoir pas à renouer, à propos d'une convention des Détroits, des liens avec une S. d. N. dont il a démissionné ; empêcher que la Russie soviétique ne jouisse dans les Détroits d'un régime de passage privilégié.

Enfin, la France, compréhensive et conciliante pour ses amis de la mer Noire et du Bosphore, cherche à ne pas contrarier leurs revendications dans ce qu'elles ont de légitime. Mais, on le voit, l'épine est de taille.

L'accident de St-Margrethen

Le Tribunal cantonal st-gallois vient de se prononcer au sujet de la plainte civile déposée par les familles des 9 victimes de l'accident survenu à la « Kühlhaus-und Handels A. G. » à St-Margrethen contre cette entreprise et son conseil d'administration. Admettant qu'il y avait eu négligence grave, le tribunal du district de St-Gall avait fixé à environ 64,000 fr. l'indemnité, tandis que les plaignants réclamaient 132,000 fr. Le Tribunal cantonal vient de réduire l'indemnité réclamée à 32,000 francs.

Moto contre auto

Hier, dans la soirée, un grave accident de la circulation s'est produit à la bifurcation des routes qui vont, de La Plaine, l'une à Dardagny, l'autre à Russin, Genève.

Un jeune motocycliste M. Pierre Buchs, âgé de 18 ans, s'est jeté à vive allure contre une auto que conduisait une jeune fille de Dardagny, Mlle Charlotte D., cette dernière ne lui ayant pas cédé le passage auquel il avait droit.

Le malheureux motocycliste fut projeté contre le toit de la machine et retomba ensuite sur le sol où il resta inanimé. Des témoins le relevèrent et firent appel aux soins de M. le Dr Wyss. Mais le praticien jugea d'emblée le cas grave, ayant diagnostiqué bien vite une fracture du nez et une fracture du maxillaire supérieur.

On fit donc appel à une ambulance pour opérer le transfert à l'Hôpital cantonal que le médecin estimait urgent. Il n'était que temps. En effet, les médecins de l'Hôpital constatèrent que M. Buchs souffrait en outre d'une fracture du crâne et que son état était très alarmant.

Les « briseurs de travail »

Le 1er mai, à Denges, Vaud, quelques ouvriers venus de Renens tentèrent à deux reprises de faire cesser le travail à d'autres ouvriers, travaillant pour le compte de l'entreprise Pointet.

L'après-midi, une bagarre éclata entre les « briseurs de travail » et les fils Pointet. L'un de ceux-ci fut blessé.

Les deux principaux auteurs de la bagarre ont comparu devant le tribunal de police de Morges.

Le tribunal a condamné avec sursis les nommés Vallotton et Staeli, de Renens, le premier à quinze jours d'emprisonnement, ¾ des frais et le second à 100 fr. d'amende et le ¼ des frais.

Les prévenus étaient défendus par M. Paul Golay. M. Pointet, père, a obtenu 120 francs comme partie civile. Ses deux fils, prévenus pour avoir pris part à la bagarre, ont été acquittés.

LA RÉGION

La grève se poursuit à Thonon

Le mouvement gréviste gagne de proche en proche. A Thonon, après les serruriers, appareilleurs, ferblantiers, etc., tous les autres ouvriers du bâtiment ont cessé le travail jeudi. A midi, ce sont les maçons, plâtriers-peintres et manœuvres qui ont abandonné le travail. A 15 h., les ébénistes et menuisiers ont quitté à leur tour l'atelier.

Une grande réunion a eu lieu à 19 h. pour dresser le cahier des revendications et reconstituer les divers syndicats. La grève se poursuit dans le plus grand calme ; elle touche environ 500 ouvriers.

Noyade

Jeudi vers midi, on a trouvé noyé dans la Dranse, près de Bioge, M. Eugène Rey, 68 ans, cultivateur, célibataire, demeurant à Reyvoz, près Thonon. M. Rey, qui était retombé en enfance, a dû s'égarer sur un sentier dangereux surplombant la rivière.

On pense qu'il a glissé et fait une chute dans le torrent.

NOUVELLES LOCALES

La clôture du cours agricole des élèves-instituteurs à Châteauneuf

On nous écrit :

Par une chaleur de près de 30° à l'ombre, les élèves-instituteurs de Châteauneuf viennent de subir les épreuves du brevet de capacité pour l'enseignement agricole.

Les examens qui ont eu lieu ce matin, 25 juin, en présence de la Commission cantonale d'enseignement primaire, des experts et des professeurs de l'Ecole ont été couronnés de succès. Les quelques semaines passées à Châteauneuf ont été bien mises à profit. Les cours théoriques combinés aux démonstrations et aux travaux pratiques ont vivement intéressé les jeunes gens qui en ont compris la nécessité et la valeur. Ces connaissances complètent d'une façon fort heureuse les notions agricoles données à l'Ecole normale. Les jeunes instituteurs comprendront ainsi mieux les besoins de la population valaisanne. Ils pourront adapter leur enseignement aux nécessités du pays et orienter avec sûreté vers l'agriculture les élèves qui leur seront confiés.

Au dîner tout intime qui est servi par les dévouées sœurs de l'Etablissement, nous avons le plaisir d'entendre M. le Dr Lorétan, chef du Département de l'instruction publique. Il relève l'esprit de travail et de discipline des élèves-instituteurs, et félicite MM. les professeurs pour le dévouement qu'ils déploient chaque année. En termes bien sentis, il chante l'agriculture qui est aujourd'hui à la base de notre économie cantonale. Le commerce, l'industrie, le tourisme se débattent dans des difficultés inextricables. « C'est providentiel, dit-il, que les autorités cantonales aient vu si clair dans leurs prévisions, et que, soutenues par la population, elles aient donné une telle impulsion à l'agriculture ces dernières années, sous l'égide de notre dévoué chef du Département de l'Intérieur. Grâce au développement agricole, le pays n'a pas encore connu les affres d'une situation économique désespérée. Il faut soutenir la classe agricole non seulement pour sauvegarder l'économie nationale, mais encore parce que cette classe saine de la population représente le rempart inébranlable de nos traditions, de notre foi et de notre morale chrétienne. Les jeunes instituteurs vont aborder une tâche écrasante, mais combien noble, celle de développer l'intelligence des jeunes générations, de diriger le cœur des enfants dans la voie de l'idéal et de former leur volonté. » Il compte sur ces jeunes éducateurs pour travailler toujours dans l'intérêt supérieur du pays.

A côté du travail d'étude ardu auquel ils ont été astreints, les jeunes instituteurs ont tenu à cultiver l'art musical, et nous avons eu l'avantage d'entendre quelques-uns des meilleurs chants de leur répertoire. Ils nous quittent pour s'adonner au bienfaisant travail des champs et goûter quelques mois un repos intellectuel bien mérité.

INCENDIES

L'autre nuit — entre deux et trois heures — un violent incendie a éclaté à Isérables.

Une maison de deux étages appartenant à M. Pierre Monnet fut détruite en partie, par des flammes que le vent propageait avec rapidité. Ce n'est pas sans difficulté qu'on organisa les secours et finalement l'étage supérieur du bâtiment et la toiture furent anéantis. Les dégâts sont assez élevés, mais fort heureusement ils sont couverts par deux assurances d'un total de 11,000 francs.

L'enquête ouverte immédiatement par la gendarmerie n'est pas encore terminée, mais on croit devoir écarter tout acte de malveillance ou toute manœuvre criminelle.

* * *

A la faveur de la nuit, une grange a été détruite par un incendie à Loc sur Sierre.

La rumeur publique accusa, tout d'abord, une certaine femme C. d'avoir mis intentionnellement le feu à cette grange et l'on établit, en effet, qu'elle avait proféré des menaces contre l'un des quatre propriétaires. Néanmoins, l'enquête a établi que cette personne, faible d'esprit, était couchée, au moment de l'alarme et que le local où le sinistre éclata était fermé à clef. On croit que cet incendie est dû plutôt à une fermentation du foin.

Les syndicats chrétiens et les cheminots

Le comité de la Fédération des syndicats chrétiens du personnel des entreprises de transports suisses et de la Confédération a pris connaissance avec surpri-

---

FEUILLETON DU NOUVELLISTE 26

GRATIENNE

IX

Augustin Mamy lui tendit sa main loyale qu'il serra respectueusement, et dit :

— C'est bien, Placide, j'ai foi en tes promesses.

Levé maintenant, l'ami des Avède se frictionnait l'épaule que le heurt du sapin avait meurtrie, provoquant une crampe qui avait failli l'envoyer au fond du torrent, et se frappait vigoureusement le corps refroidi par l'eau de ses vêtements.

— Bois à ma gourde et prends le pas de gymnastique pour rétablir la circulation du sang, conseilla le sous-brigadier. Ah ! un mot encore, ou plutôt une question. Sais-tu qui m'a retiré de la gorge du col de la Madeleine ?

Les traits de Placide eurent une contraction rapide.

— Je n'étais pas présent à votre sauvetage, répondit-il.

— Il se peut, mais tu dois le savoir quand même. J'ai vu, moi, un jeune homme dont une mèche blonde débordait du chapeau, occupé à me panser, quand je repris connaissance sur les bords de l'abîme, et ce sont ses coups de sifflet, de mon sifflet perdu, qui ont attiré mes hommes dans ces parages, c'est-à-dire le secours. Ne serait-ce pas ce blondin, lequel jouait aux cartes avec toi et d'autres, au café Avède, dimanche soir.

— Un blondin... répéta songeusement Placide. Je ne sais pas.

— Allons, sois franc, fit un peu impatiemment Augustin Mamy, je ne veux pas faire état de ta confidence pour des poursuites éventuelles, car évidemment c'était un des vôtres. Je tenais simplement à donner un visage à l'objet de ma reconnaissance, puisque j'ai été sauvé par cet inconnu.

Le jeune Mauriennais restait silencieux. Il paraissait creuser un problème et assez laborieusement, pour qu'une légère sueur perlât à son front.

Enfin, il murmura :

— Si je vous l'apprenais, je commettrais une mauvaise action.

Et avant que le sous-brigadier eût pu demander l'explication d'une telle phrase, l'ami des Avède s'élançait du côté de Lanslevillard, en jetant le mot « Merci » comme adieu.

— Décidément, il me faut renoncer à percer ce mystère, monologua Augustin Mamy, les yeux attachés à la forte silhouette, qui peu à peu s'évanouit dans l'ombre des premiers bâtiments du village.

Un bruit de pas traînants attira son attention en direction opposée.

Quelqu'un venait du lointain et bientôt un homme marchant péniblement appuyé sur un bâton surgit des sapins échelonnés le long de la pente.

A la lumière opaline de l'astre des nuits, posé ainsi qu'un bijou d'or, au sein de la noire sombre du ciel, il reconnut, non sans surprise, Martial Viret.

Se portant au devant de lui, il reçut en réponse à son interrogation hâtive, l'annonce de l'inutilité de la poursuite tentée, compliquée d'une chute douloureuse du haut d'un rocher, où le poursuivant croyait atteindre le poursuivi, chute dont le premier garderait le souvenir cuisant, sous forme d'une entorse du pied droit.

— Vous avez aussi raté votre particulier, à ce qu'il me semble, observa Martial Viret.

Le sous-brigadier expliqua rapidement :

— Il s'est jeté à l'eau, et moi à sa suite. Résultat pour la douane, zéro, puisque le délinquant court encore. Nous avons toutefois, comme fiche de consolation, le ballot de marchandises qu'il a laissé.

— Elle est mince la consolation, maugréa Martial Viret que la douleur de son pied rendait de fort méchante humeur. C'est à croire que le diable protège ces lascars. Vrai, c'est à donner sa démission. Quel chien de métier !

— Ne nous décourageons pas pourtant, articula Augustin Mamy chargeant le ballot sur ses épaules. Un jour viendra certainement où nous prendrons notre revanche.

— Ce serait grandement à souhaiter.

A pas mesurés, les deux hommes réintégrèrent le poste, où pas plus heureux qu'eux dans leur poursuite, les autres douaniers venaient de les précéder.

Et Augustin Mamy, d'un cœur léger, fit un rapport assez éloigné de la réalité.

X

Séduit par la douceur d'un des derniers beaux jours de la saison, le sous-brigadier, libre pour douze heures, partit solidement équipé, dès le soleil levant, avec l'intention de gagner le col de la Vanoise, d'où il espérait rapporter des fleurs retardataires qu'il offrirait à Gratienne.

Empruntant le chemin de Fontagnieux, après avoir remarqué en passant que le terrain des Avède consacré aux pommes de terre se trouvait prêt à recevoir la semance de ces tubercules, — l'usage étant de fait en Maurienne, de réserver chaque lopin de terre à un végétal déterminé, chanvre, seigle, pommes de terre — le sous-brigadier, continuant sa route aborda la rocaille du versant sec et nu, précédant les prairies des chalets de Fontagnieux, que rafraîchit une gentille source. Un bois de mélèzes se présente ensuite, puis une sorte d'éboulis terminée par le rebord des pâturages à chalets de la Petite-Turaz, qui fait face à la Grande-Turaz du Mont-Cenis.

(A suivre.)

LES SANCTIONS DEVANT LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Suite mortelle d'un accident à Martigny - La nationalisation des industries de guerre en France

se des intentions du Conseil fédéral d'abroger pour le personnel des Chemins de fer fédéraux d'importantes dispositions de la loi sur les fonctionnaires.

Dans la lutte énergique contre un tel projet, les représentants des fédérations chrétiennes du personnel des P. T. T. et de l'administration fédérale se déclarent solidaires avec le personnel des C. F. F.

La jument tombée au Rhône cause la mort de son propriétaire

On se souvient de l'étrange accident survenu récemment à Martigny : une jument tombée au Rhône traversa celui-ci d'une rive à l'autre et sortit saine et sauve. Mais elle était restée d'une grande nervosité, d'une nervosité telle que la bête provoqua mercredi un accident qui fut fatal à son propriétaire, M. Antoine Giroud, domicilié à Martigny, âgé d'une cinquantaine d'années, père de 2 enfants.

M. Giroud était occupé à transporter du sable. La jument, attelée au char, prit peur soudain, avança brusquement et M. Giroud passa sous les roues du véhicule. Transporté, grièvement blessé, à l'Hôpital de Martigny, le malheureux y est décédé ce matin, vendredi.

La fièvre aphteuse

On annonce qu'un cas de fièvre aphteuse a été signalé à Bourg-St-Pierre. Le Conseil d'Etat a pris aussitôt les mesures d'usage. D'après certains renseignements, cette maladie aurait été apportée par des moutons italiens.

La clôture au Collège de Sion

Voici venue l'époque où nos établissements secondaires ferment leurs portes. Celui de Sion le fait le premier, après une année scolaire qui se déroula normalement et sans accroc. Ce collège a été fréquenté par 215 élèves, dont 163 ont suivi les cours classiques et 52 les cours industriels supérieurs.

Le rapport du Recteur rappelle la mémoire de M. le professeur Robert de Sépibus et de l'élève de Syntaxe Joseph Proment, enseveli le 4 avril sous une avalanche, avec deux compagnons de route, dans la région du Grand St-Bernard. Puis il insiste sur le devoir des parents de collaborer avec les maîtres dans l'œuvre de l'éducation. Voici les noms des élèves qui ont obtenu le certificat de maturité classique :

Type A. — Diplôme du 1er degré : M. Gabriel Gillioz.

Diplômes du 2me degré : MM. Joseph Reynard ; Maurice Gross ; Jean Delaloye ; Max Clavien ; Nicolas Sierro.

Diplômes du 3me degré : MM. Lauffenburger Jean ; Michel Zimmermann ; André Demierre ; Georges Thévenaz.

Type B — Diplôme du 2me degré : M. Fausto Sargenti.

Diplômes du 3me degré : MM. Pierre Breuleux ; Jean-Pierre Gehri ; Jean-Jacques Kaspar ; Ettore Lucchini ; Paul Marrel.

M. le Dr Mangisch, directeur de l'Ecole industrielle supérieure révèle dans son excellent rapport qu'il n'est pas exclu que dans un avenir rapproché, l'Ecole reçoive son couronnement par l'introduction de la Maturité commerciale. Moyennant un remaniement approprié des programmes et des classes, la fusion de certains cours, comme la philosophie, avec le collège classique, et celle des mathématiques avec la Section technique, l'innovation projetée se réaliserait sans grever le budget, et ferait du Collège de Sion un institut absolument complet, délivrant les quatre certificats de maturité requis pour l'admission aux études supérieures.

Pour l'instant, les élèves suivants ont obtenu le certificat de maturité scientifique :

Diplômes du 3me degré : MM. Adriano Bertolazzi ; Rinaldo Scosso ; Jean Burkhardt.

Et les suivants le diplôme commercial :

Diplôme du 1er degré : M. Henri Roh.

Diplômes du 2me degré : MM. Raymond Bruchez ; Ulysse Joris ; Emile Perrier ; Marc Gay ; Antoine Burgener ; Fernand Gilliéron.

Diplômes du 3me degré : MM. Marcel Mercier ; Marcel Zurbriggen ; Amé de Cocatrix ; Roger Pitteloud.

La Compagnie de navigation du Lac Léman

Réunie sous la présidence de M. Henri Bersier, président du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de navigation sur le Léman a approuvé à l'unanimité la gestion du conseil et les comptes de l'exercice 1935, se soldant par un déficit de fr. 1,528,640. En vue du rétablissement de l'équilibre budgétaire, le conseil d'administration a décidé des économies et des réductions de dépenses pour un total de fr. 560,000.— pour l'exercice 1936 et de fr. 650,000.— pour l'exercice 1937.

L'assemblée générale ordinaire a été suivie d'une assemblée extraordinaire qui a voté une résolution réduisant de 5 à 2 millions de francs le capital social par la réduction de 500 à 200 francs du montant nominal de chacune des 10,000 actions de la société. Cette réduction a pour but de faire disparaître le déficit de 1,528,640 fr. du compte de Profits et Pertes et d'effectuer divers amortissements pour un total de fr. 755,000.—.

Le lait en cubes

En Hollande, la conservation du lait a fait l'objet de nouvelles recherches, après la préparation du lait en poudre. On obtient du lait en cubes par un mode de préparation comportant un procédé assez simple.

Le lait est d'abord écrémé, puis on le soumet à une forte évaporation qui lui enlève plus des neuf dixièmes de l'eau qu'il contient. La poudre obtenue par ce traitement est mélangée ensuite à la crème prélevée, puis on la comprime en petits cubes qui sont très solubles et donnent, paraît-il, un lait de bon goût, tout en se conservant longtemps.

Cette transformation du lait en cubes ou lait solidifié présente d'autant plus d'intérêt qu'elle permettrait de procurer du lait aux régions qui en sont dépourvues et de constituer des réserves dans les périodes où la production laitière est plus abondante.

Le bilan de la « Lonza »

Dans sa séance du 24 juin, le conseil d'administration des Usines électriques de la Lonza et fabriques de produits chimiques S. A. (Lonza Elektrizitätswerke & Chemische Fabriken A. G.) de Bâle a mis au point le bilan et le rapport de l'exercice écoulé, expirant au 31 mars 1936, et a décidé de convoquer pour le 10 juillet l'assemblée générale.

Les recettes d'exploitation se montent à 5,584,219.67 fr. (5,467,186.05 l'exercice précédent) et le bénéfice net à 371,635.16 fr. (134,279.73 fr.). Le solde passif qui est ainsi réduit à 6,085,532.83 fr. en date du 31 mars 1936, sera reporté à compte nouveau.

Radio-Programmes

Samedi 27 juin. — 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Tour de Suisse cycliste. 13 h. Emission commune. 13 h. 25 Gramo-concert. 16 h. 15 Tour de Suisse cycliste. 17 h. Musique viennoise et musique tzigane. 18 h. Musique instrumentale. 18 h. 20 La musique d'orgue du XVIIme siècle à nos jours. 18 h. 50 Le marché du travail en Suisse romande. 19 h. Les cloches de la Cathédrale. 19 h. 15 Le quart d'heure pour les malades. 19 h. 30 Tour de Suisse cycliste. 20 h. Dernières nouvelles. 20 h. 10 Concert par l'Orchestre radio Suisse romande. 20 h. 55 Negro spirituals. 21 h. 15 Concert d'orchestre. 21 h. 45 Musique de danse. 22 h. 50 La Suisse théâtrale.

Dimanche 28 juin. — 9 h. Concert. 9 h. 40 Sonnerie de cloches. 9 h. 45 Culte protestant. 10 h. 45 « In Memoriam ». 18 h. 25 Sélections d'opéras. 19 h. 30 Ce qu'un homme sème, il le moissonne. 20 h. Dernières nouvelles. 20 h. 10 Nouvelles sportives. 20 h. 25 Musique de chambre. 21 h. 15 Soirée de musique suisse.

SION. — Exposition. — La fabrique de draps de Naters-Brigue, expose cette semaine dans les vitrines de la maison Bernheim, à Sion, une remarquable collection de ses produits, dont un grand choix de vêtements d'hommes de tous dessins et couleurs confectionnés entièrement avec la célèbre étoffe de sport de la fabrique haut-valaisanne. Cette étoffe se recommande particulièrement aux touristes, skieurs et autres sportifs par sa solidité et sa durée. Elle convient également à de magnifiques costumes et jupes de dames. Une pareille exposition aura lieu à Zurich et à Bâle. Nul doute — et c'est le vœu que nous formons pour cette sympathique industrie de notre canton — qu'elle ne remportera pas qu'un succès de curiosité mais qu'elle sera l'occasion d'un heureux développement des affaires.

ST-MAURICE. — A Notre Dame du Scex. — (Comm.) — Fête des Saints Pierre et Paul : messes : 6 h. 30, 7 h. 20 et 9 heures.

A la messe de 9 h. qui est célébrée pour un pèlerinage de jeunes filles, il y aura sermon. Un groupe de ces demoiselles chantera la « Messe des Anges ».

Nous espérons que plusieurs profiteront de cette rare occasion d'un office plus tardif, cette messe de 9 h. permettant de se rendre à N. D. du Scex par les trains arrivant à St-Maurice vers 8 h. 30.

L'après-midi vers 2 h. il y aura Bénédiction du T. S. S. à l'occasion du pèlerinage d'un pensionnat vaudois.

ST-MAURICE. — Kermesse de l'« Agaunoise ». — Dimanche et lundi, fête de S. Pierre et Paul, aura lieu la traditionnelle kermesse de l'« Agaunoise » dans la cour des Ecoles. Pour se remettre de la terrible émotion que cause la distribution des prix aux classes primaires, on trouvera tout à côté, du bon vin, de la bière bien fraîche, et des glaces et des pâtisseries pour les mamans et les petits. A très bon marché, on pourra aussi s'amuser...

L'« Agaunoise », et elle le mérite bien, compte sur l'appui généreux de toute la population de St-Maurice et des environs.

Jano.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Un député assassiné

MEXICO, 26 juin. (Havas.) — Le député Fabio Manlio Altamerano, candidat au poste de gouverneur de l'Etat de Vera Cruz a été assassiné dans un café.

M. Altamerano était en train de souper avec sa femme, lorsqu'un inconnu ouvrit la porte et tira quatre balles sur le député, qui mourut instantanément. Mme Altamerano n'a pas été blessée.

L'agresseur s'est ensuite enfui dans une automobile. On se trouve en présence d'un crime politique. M. Altamerano était âgé de 44 ans.

A la veille de l'Assemblée de la S. d. N.

GENEVE, 26 juin. (Ag.) — Vendredi matin se sont réunis sous la présidence de M. Munch, ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Motta, chef du département politique fédéral, accompagné de M. C. Gorgé, conseiller de légation, les ministres des affaires étrangères de Finlande, des Pays-Bas, d'Espagne, les délégués permanents de la Norvège et de la Suède auprès de la S. d. N. Ils ont procédé à un échange de vues sur la question de la réforme éventuelle du pacte de la S. d. N.

— Comme on l'aura lu dans les « Nouvelles suisses » le Négus est arrivé vendredi matin à Genève. Il était accompagné du prince Hailou et du ras Kassa. Ils furent accueillis sur le quai par le ras Nassibou qui représente l'Ethiopie à la table du Conseil. Une foule nombreuse était massée aux alentours de la gare et des acclamations saluèrent le Négus à son passage.

Pour l'abolition des sanctions

GENEVE, 26 juin. (Ag.) — M. Guani, délégué permanent de l'Uruguay auprès de la S. d. N., a adressé au secrétaire général une communication disant qu'en vue de la réunion de l'Assemblée qui a été fixée au 30 courant il a été chargé par son gouvernement de porter à la connaissance du secrétaire général qu'après avoir étudié les questions relatives aux mesures d'ordre économique et financier prises envers l'Italie il avait décidé d'appuyer les initiatives des Etats membres de la S. d. N. qui tendraient à la levée de toutes ces mesures. Le gouvernement de l'Uruguay constate qu'étant données les circonstances actuelles les mesures en question ne doivent plus être maintenues. En même temps le gouvernement de l'Uruguay est disposé à étudier le moment venu toute réforme du pacte de la S. d. N.

La réunion du Conseil

GENEVE, 26 juin. (Ag.) — Le Conseil de la Société des nations s'est réuni cet après-midi en séance extraordinaire. Mais personne n'ignore que la session qui commence est de pure forme. L'assemblée est convoquée pour mardi prochain. Toutes les grandes décisions sont du ressort exclusif de l'assemblée. Tous les Etats neutres reconnaissent, à l'heure actuelle, la nécessité d'une liquidation rapide des sanctions.

Complice de Diez

LUGANO, 26 juin. (Ag.) — Une nouvelle arrestation en relation avec les escroqueries de l'allemand Diez a été opérée à Lugano, celle de Mme Sophie Schädle, chargée de faire connaître à l'escroc ses victimes.

Les incidents de grève à la Chambre française

PARIS, 26 juin. (Havas.) — L'ordre du jour de la séance de ce matin de la Chambre française appelait la fixation de la date des interpellations sur les incidents de Marseille.

M. Salengro, ministre de l'intérieur, demande le renvoi à la suite des trois interpellations de MM. Daher, Ponsard et Vidal. M. Ponsard (Bouches-du-Rhône) prend la parole. Il déclare notamment : Je ne veux défendre ici que les intérêts de Marseille et de ses petits commerçants. Il faut que les étrangers sachent que la ville n'est pas encore aux mains des révolutionnaires. Est-ce que le fait de porter un drapeau ou une cocarde tricolores peut expliquer les réactions des révolutionnaires ? Pouvez-vous, demande l'interpellateur, faire cesser des grèves si préjudiciables au commerce marseillais ? Des touristes étrangers se sont éloignés de notre ville, se dirigeant sur Gênes. Un député communiste, M. Billoux, répond à M. Ponsard. La salle devient houleuse, les pupitres claquent, des injures se croisent.

M. Barety, vice-président, qui préside, donne la parole à M. Daher. Il est, dès le début de son intervention, violemment interrompu par les communistes, puis la parole passe à M. Raymond Vidal, socialiste. M. Salengro monte ensuite à la tribune et fait l'apologie du Front populaire et des grévistes.

Les députés de gauche, debout, acclament le ministre de l'intérieur. Le ministre propose alors à la Chambre d'entendre mardi les interpellations sur les ligues et sur la politique intérieure du gouvernement. L'un des interpellateurs de vendredi matin reproche à M. Salengro de n'avoir pas répondu à ses questions. L'assemblée décide alors le renvoi à la suite des interpellations de MM. Daher, Ponsard et Vidal.

Election validée

PARIS, 26 juin. — Vendredi après-midi la Chambre a validé par 207 voix contre 110 l'élection de M. Rocca-Serra.

Les deux cortèges

NIMES, 26 juin. (Havas.) — A l'issue d'un concert donné sur l'esplanade par la musique des enfants de Nîmes, un groupe de jeunes gens a parcouru cette nuit les boulevards en chantant la « Marseillaise ». Boulevard amiral Courbet, les jeunes gens se trouvèrent en présence d'un groupe du Front populaire qui entonna l'« Internationale ». Une bagarre s'ensuivit et des coups furent échangés, mais les gendarmes durent intervenir pour rétablir l'ordre. Il n'y a pas eu de blessés. Les rassemblements ont continué très tard dans la nuit.

A l'ombre du drapeau rouge

ST-NAZAIRE, 26 juin. (Havas.) — Ce matin la grève générale a été déclenchée dans tous les chantiers et ateliers de construction, qui sont occupés par les employés et ouvriers. Sur tous les bâtiments flottent des drapeaux rouges. 1430 ouvriers chômont.

LILLE, 26 juin. (Havas.) — Pour la seconde fois en 20 jours, la région du Nord a été privée de ses journaux par suite de la grève des typographes lillois. Le public, vendredi matin, fut fort surpris de l'événement et quelque peu mécontent de ne pouvoir connaître les nouvelles de sa région. Il n'eut que le recours d'acheter les journaux parisiens. Les ouvriers typographes, qui avaient occupé les ateliers, se sont rendus pour la plupart à la réunion de leur syndicat à la Bourse du travail, réunion au cours de laquelle ils étaient appelés à voter le principe de l'arbitrage dans le conflit qui les oppose aux directeurs de journaux.

La nationalisation des industries de guerre

PARIS, 26 juin. (Havas.) — Les ministres se sont réunis à l'Elysée sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Daladier, ministre de la défense nationale, a soumis à la signature du chef de l'Etat un projet de loi visant à la nationalisation de la fabrication du matériel de guerre.

Les dégâts de l'orage

ZURICH, 26 juin. (Ag.) — L'orage de jeudi qui était accompagné de grêle à causé des dégâts aux cultures dans la vallée de la Limmat et plus spécialement à Höngg, Altstetten, Schlieren et Dietikon. Les champs et les rues ont été recouverts de grêlons. Les jardins potagers ont particulièrement souffert.

WILLISAU, 26 juin. (Ag.) — Un violent orage s'est abattu sur la région de Grossditwil, Altbrunen, Ebersecken, Fischebad et St-Urban, causant de graves dégâts. Le Richenbach s'est transformé en un véritable torrent, arrachant tout sur son passage : troncs d'arbres, pierres, etc. Près du moulin d'Ebersecken l'eau a arraché un hangar et a pénétré dans le rez-de chaussée du moulin, causant de gros dégâts aux stocks qui s'y trouvaient.

Vingt ans de travaux forcés

AIX-EN-PROVENCE, 26 juin. (Havas.) — Reconnus coupables sans circonstances atténuantes, André Clément et Marie Cardin, les ravisseurs du petit Claude Malmejac ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Des tribunes qui s'écroulent

PHILADELPHIE, 26 juin. (Havas.) — Trois des grandes tribunes publiques qui avaient été dressées pour les délégués à la convention démocrate se sont écroulées. On compte une cinquantaine de blessés, dont un seul dans un état grave.

LES SPORTS

LE TOUR DE SUISSE CYCLISTE

Après la cinquième étape

Voici le classement général après l'arrivée à La Chaux-de-Fonds : 1. Garnier, 35 h. 45 min. 26 sec. ; 2. G. Deloor, 35 h. 52 min. 46 sec. ; 3. **Amberg,** 35 h. 57 min. 05 sec. ; 4. A. Deloor, 36 h. 03 min. 45 sec. ; 5. **Erne** ; 6. **Blattmann** ; 7. Level ; 8. **Egli** ; 9. **Hartmann** ; 10. Ramos ; 11. **Lietschi** ; 32. **Vicquéry.**

Au classement des nations, la Belgique est toujours en tête devant la Suisse, l'Allemagne et la France.

La sixième étape

Elle a été remportée par le Suisse **Théo Heimann,** en 6 h. 07 min. 40 sec., devant le Luxembourgeois Mersch, précédant lui-même notre champion **Egli.**

---

†

Monsieur **Eugène GRUSS** et famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

---

†

Les enfants de Veuve **Marie VOUILLAMOZ-LAURENTY,** à Leytron, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil et tout particulièrement les sœurs et le personnel de l'Hôpital de Martigny pour les soins dévoués rendus à leur mère.

Soumission à Troistorrents

La commune de Troistorrents met en soumission les Travaux de construction d'un Pont en maçonnerie de moellons sur la Vièze près de l'ancien Pont du Diable.

Pour consulter plans, cahier des charges et toucher les formulaires de soumission s'adresser à Rod. Delacoste, ingénieur, Monthey (Bâtiment du Café de la Promenade de 18 h. 30 à 20 h. 30), auquel les soumissions devront parvenir pour le 6 juillet à 19 h. 30 sous pli cacheté et portant mention « Pont du Diable ».

Monthey, le 24 juin 1936.